



Saint-Pierre le 1^{er} octobre 2008

M. Jean-Pierre BERÇOT
Préfet de l'Archipel

SAINT-PIERRE

Monsieur le Préfet,

Tout d'abord permettez-nous de vous exprimer notre satisfaction suite à la décision que vous avez prise, conjointement avec Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, d'appliquer un moratoire sur la hausse des tarifs durant la période de réquisition de la société T.M.S pour la desserte maritime internationale en fret de l'Archipel.

Effectivement, aux côtés du Député, nous avons défendu cette demande de gel des coûts du transport, afin de pouvoir profiter de cette période transitoire pour mettre à plat - une bonne fois pour toutes et dans un climat serein - ce dossier de la desserte maritime.

Dans le cadre de la réflexion sur un nouveau système de desserte maritime, que vous avez déclaré vouloir engager prochainement, nous vous demandons de porter une attention toute particulière au devenir des personnels navigant et à terre de la société Alliance S.A.

Par ailleurs, nous avons été saisis par plusieurs commerçants, qui dénoncent le manque total d'information concernant la desserte maritime régulière Saint-Pierre/Fortune. Pouvez-vous, Monsieur le Préfet, nous apporter des précisions sur l'intervention de l'Etat concernant cette ligne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre plus grande considération.

Yannick CAMBRAY
Conseiller Territorial

